

COMMUNE DE CANAPLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Janvier 2024

Membres du Conseil : 14

Présent à la séance : 12

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 05 Janvier 2024

Date de la séance : 12 Janvier 2024

Heure de la séance : 20 heures

L'An deux mil vingt-quatre, le douze janvier, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de douze à la salle du bibliobus, lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Yasmine HAFIAN, Pascal GODARD, Léon LENNE : Adjoints au Maire
Ingrid BRASSEUR, Pauline DE SAINT RIQUIER, Isaline DEBETHUNE,
Claudie DUHAMEL, Jean François GAFFET,
Françoise GRAUX, Céline LIETARD,
Jane TEMMERMANN,
Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absents excusés :

Anthony MEUNIER

Absent non excusé :

Alain JARDIN

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame HAFIAN Yasmine est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2024 :

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

2. Affaire SNC DEPRET/SCI PC PIERRE :

L'arrêté municipal pour manifestations extérieures exceptionnelles concernant les Viviers a été remis en cause par un habitant de Canaples. Suite au recours ce dossier sera traité au tribunal Administratif.

Le permis de construire précaire fait l'objet d'un recours. Ce dossier sera également traité au tribunal administratif.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à autoriser Monsieur le Maire à intenter un recours en justice et de faire appel à un avocat pour la gestion du dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Décision modificative au budget d'assainissement :

Le règlement des intérêts de la ligne de trésorerie nécessite une décision modificative pour un montant de 5 200.00 € qui permettrait le règlement des intérêts.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

CONSCENT à la décision modificative qui s'impose pour le règlement des intérêt restants dus.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Pont rue de l'Étroit :

En attente de devis des cabinets d'études pour pouvoir chiffrer le montant des travaux à réaliser sur le pont, la demande de DETR et autres subventions sera faite pour des travaux en 2025.

5. Station d'épuration :

Afin d'améliorer l'environnement de la station d'épuration et réduire les nuisances olfactives, il est prévu de faire des plantations.

Un réflexion est menée dans ce sens.

Recherche de financement auprès de la Région et la Fédération des Chasseurs.

6. Préparation du budget :

Vote des taxes, des contributions aux organismes, les subventions aux associations, les comptes administratifs et de gestion à prévoir aux prochains conseils municipaux.

Pour 10 employés communaux éligibles, le coût de la prime au pouvoir d'achat : 5 330.00 € hors charge, majoré de 2 500.00 € de charges patronales.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

CONSCENT eu versement de la prime de pouvoir d'achat à l'ensemble des employés de la commune en fonction des critères d'éligibilité.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Raccordement assainissement collectif :

2 devis pour le raccordement de la salle activités :

- AZ prestation : 28 469.45 TTC
- STRURNO : 51 000.00 € TTC

Remplacement des pompes de relevage à l'école : 2 007,00 € HT soit 2 408,40 € TTC.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

CONSENT au changement des pompes pour l'école en fonction du devis actualisé, qui seront réutilisées pour l'assainissement collectif.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Questions diverses :

1. Date prochains conseils municipaux : 16/02, 15/03, 12/04, 31/05 et 05/07
2. Changement éclairage à la salle finalisé.
3. Poignée portillon cimetière à réparer.
4. Trou sur la chaussée rue de Bonneville au niveau du pylône.
5. Chaussée rue neuve, verglas, trous en formation : à réparer rapidement.
6. Problème réglage de l'éclairage la nuit de Noël et de l'an.
7. Cabane à partage : besoin étagère plus solide.
8. Réunion 23 janvier : organisation journée préparation des journées olympiques.
9. Réunion des associations : vendredi 19 janvier à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.

Marcel POISSON
Maire de Canaples